



PRIX DE THÈSES DE LA FACULTÉ DE DROIT

Session 2021

Communiqué du 13 décembre 2022

La Faculté de droit a repris cette année l'attribution des prix de thèses de l'IFR, destinés à donner une visibilité particulière aux meilleurs travaux de doctorat en droit de l'Université.

- le prix *Gabriel Marty* (en Droit privé),
- le prix *Maurice Hauriou* (en Droit public),
- le prix *Jacques Cujas* (en Histoire du droit).

Ces prix cherchent à promouvoir les travaux menés au sein de l'École doctorale « Droit et Science politique », à les rendre visibles et accessibles rapidement.

Ils sont attribués chaque année aux docteurs toulousains au titre d'une soutenance l'année civile précédente lorsque leur travail a été proposé par le jury pour un prix et consistent en la publication de la thèse aux Presses de l'Université avec diffusion par les éditions Lextenso. Six mois après la parution en version imprimée, une version numérique sera accessible sur la plateforme *OpenEdition Books*. L'intégralité des frais est prise en charge par les Presses.

Pour cette session 2021, trois thèses en droit public et trois thèses en droit privé ont été proposées pour l'obtention d'un prix. La sélection a été confiée à des professeurs extérieurs à l'Université : Monsieur Michel Verpeaux pour le droit public, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Sorbonne et Monsieur Jacques Mestre pour le droit privé, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille.

Sont récompensés pour cette année :

- prix Gabriel Marty : Mademoiselle **Anne-Catherine Richter** pour sa thèse intitulée « L'après-contrat », préparée sous la direction de Monsieur le Professeur Matthieu Poumarède et soutenue le 2 octobre 2020 au sein de l'Institut des Études Juridiques de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Environnement (IEJUC). Le jury réunissait M. Lionel Andreu, Mme Anne Etienney-de Sainte Marie, M. Thomas Genicon, Mme Céline Mangematin et M. Matthieu Poumarède.
- prix Maurice Hauriou : Monsieur **Sacha Sydoryk** pour sa thèse intitulée « La doctrine constitutionnelle. Étude des discours de connaissance du droit constitutionnel contemporain français », préparée sous la direction de Monsieur le Professeur Xavier Magnon et Madame la Professeure Wanda Mastor et soutenue le 8 décembre 2020 au sein de l'Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé (IRDEIC) et de l'Institut Maurice Hauriou (IMH). Le jury réunissait Mme Manon Altwegg-Boussac, M. Mathieu Carpentier, M. Thomas Hochmann, M. Xavier Magnon, M. Fabrice Melleray et Mme Wanda Mastor.